

ASSEMBLÉE — 39^e SESSION

COMMISSION ÉCONOMIQUE

Point 39: Réglementation économique du transport aérien international — Politique

RÉSULTATS DE LA LIBÉRALISATION ET DE LA DÉRÉGLEMENTATION DES SERVICES AÉRIENS EN RÉPUBLIQUE DE CORÉE

(Note présentée par la République de Corée)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La République de Corée (RC) a poursuivi la libéralisation et la dérèglementation de son industrie des services aériens pour promouvoir la croissance de ce secteur et de son économie, ainsi que pour améliorer l'offre aux consommateurs en facilitant la multiplication des services aériens. Ces mesures ont eu un certain nombre de conséquences positives dont l'expansion d'industries associées (tourisme, etc.) et des avantages pour le consommateur, notamment une baisse des tarifs et une diversification des offres de service. Au vu de ces résultats positifs, il semble essentiel que les États membres se concertent pour libéraliser et dérèglementer leurs industries respectives des services aériens et pour poursuivre l'élimination des lacunes de l'industrie en établissant une fondation commune pour la collaboration au niveau de l'OACI.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) appuyer les efforts de l'OACI en vue de libéraliser et de dérèglementer l'industrie des services aériens et à participer activement aux politiques de l'OACI ;
- b) encourager l'OACI à jouer un rôle plus actif en facilitant l'échange d'expériences entre les États membres dans leurs politiques de libéralisation et de dérèglementation de leur secteur des services aériens.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note concerne l'objectif stratégique D – <i>Développement économique du transport aérien.</i>
<i>Implications financières :</i>	Sans objet
<i>Références :</i>	A39-WP/4, <i>Mise en œuvre des recommandations de la sixième Conférence mondiale de transport aérien de l'OACI – ATConf/6</i> A39-WP/5, <i>Rapport d'avancement sur l'élaboration d'accords internationaux concernant la libéralisation de l'accès aux marchés, du fret aérien et de la propriété et du contrôle des transporteurs aériens</i> A39-WP/66, <i>Rapport sur la mise en œuvre des recommandations de la sixième conférence mondiale de transport aérien (ATConf/6) et des décisions de la trente-huitième session de l'Assemblée</i>

1. INTRODUCTION

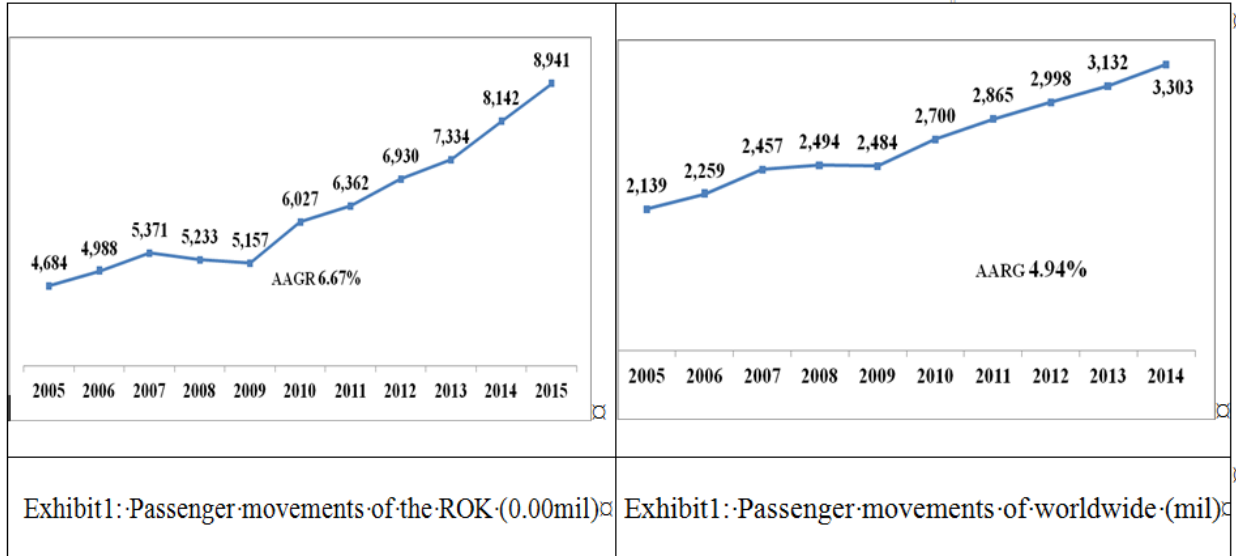
1.1 Le mouvement mondial qui depuis les années 1980, milite en faveur de la libéralisation et de la déréglementation du secteur des services aériens en réduisant les obstacles à l'entrée de nouveaux joueurs, a permis à de nouveaux transporteurs aériens d'offrir plus de services internationaux et aux consommateurs de bénéficier d'une grande disponibilité de services abordables, ce qui, en retour, a entraîné une croissance du secteur des services aériens. Selon un certain nombre d'études, le nombre de « paires de villes » a plus que doublé et la moyenne des tarifs aériens a diminué de près de 50 % au cours des 20 dernières années. En 2014, l'industrie des services aériens représentait 3,5 % du PIB mondial et quelque 62,7 millions d'emplois dans le monde.

1.2 La République de Corée (RC) a déployé beaucoup d'efforts pour libéraliser et déréglementer son industrie du transport aérien, ainsi que pour faciliter l'expansion et pour promouvoir la croissance économique du pays, tout en favorisant les consommateurs. Depuis la conclusion de l'accord Ciel ouvert avec les États-Unis, en 1998, la RC a conclu quelque 40 accords du même type dans le monde. Par ailleurs, la RC a continué à déréglementer son industrie des services aériens pour faciliter l'entrée de nouveaux joueurs. À la suite de cet effort, le secteur des services aériens de la RC a connu une croissance remarquable et constante avec un taux supérieur à celui des autres industries.

2. CROISSANCE DU SECTEUR DES SERVICES AÉRIEN EN RC

2.1 Au cours des 20 dernières années, le nombre de passager aériens a plus que doublé, passant de 35 millions en 1995 à 89 millions en 2015. À noter que cette tendance a encore augmenté depuis 2015, année de la libéralisation et de la déréglementation des services aériens, qui a vu un certain nombre de transporteurs à faibles coûts (LCC) entrer dans le marché. Par la suite, le secteur des services aériens a connu un taux de croissance supérieur à celui des autres pays dans le monde. Le nombre de transporteurs aériens opérant en RC est passé de 59 en 2005 à 86 en 2015 et le nombre de transporteurs intérieurs est passé de 2 en 2005 à 8 en 2015 à la suite de l'entrée des LCC en République de Corée.

2.2 La croissance de l'industrie du transport aérien a non seulement stimulé les secteurs associés, mais également l'économie nationale. Avec un plus grand nombre de transporteurs nationaux opérant en RC, le nombre d'emplois créés par cette industrie a cru d'environ 20 000 en 2005 à 35 000 en 2015. De plus, la croissance induite dans les secteurs associés représente quelque 44 193 millions USD avec la création d'environ 770 emplois.



2.3 En plus de ces gains économiques, la croissance du secteur des services aériens s’est accompagnée d’une plus grande facilité de déplacement pour les consommateurs. Le nombre de paires de villes offertes à partir de l’aéroport point d’accès de la RC, l’aéroport international d’Incheon, est passé de 132 à 2006 à 188 en 2015. Par ailleurs les routes internationales à partir d’autres aéroports régionaux ont connu une croissance appréciable depuis l’entrée des LCC sur le marché. L’abaissement des obstacles à l’entrée des transporteurs aériens étrangers sous l’effet de la libéralisation et l’introduction de nouveaux transporteurs aériens nationaux permis par la déréglementation de l’industrie des services aériens ont stimulé la concurrence sur le marché et il en est résulté un abaissement des tarifs pour les consommateurs.

2.4 La libéralisation et la déréglementation du secteur des services aériens en RC ont non seulement entraîné une croissance de cette industrie par l’expansion des transporteurs nationaux, mais ont aussi stimulé d’autres industries associées ; le tout a contribué à une croissance de l’économie nationale et à une amélioration de l’offre aux consommateurs facilitant l’engagement des transporteurs aériens étrangers et d’autres LCC sur le marché coréen. Ces résultats peuvent être attribués à une approche stratégique des mesures de libéralisation et de déréglementation graduelles du secteur des services aériens, tenant compte de la capacité concurrentielle des transporteurs nationaux et des autres facteurs en faveur des consommateurs coréens.

3. **NECESSITE DE POURSUIVRE LA LIBERALISATION ET LA DEREGLEMENTATION DU SECTEUR DES SERVICES AERIENS ; ROLE DE L’OACI**

3.1 Considérant les avantages de la libéralisation et de la déréglementation du secteur des services aériens pour cette industrie et pour les consommateurs, il est impératif qu’une collaboration s’établisse dans l’industrie mondiale des services aériens. Il y a déjà eu des discussions actives à l’OACI, en particulier lors de la sixième Conférence mondiale de transport aérien (ATCONF/6) en 2013, qui a donné une impulsion en faveur de telles politiques grâce aux mesures de suivi découlant des recommandations présentées lors de la Conférence.

3.2 Inutile de préciser qu’il est essentiel que les États membres partagent leurs propres expériences et leurs politiques respectives en matière de services aériens. La libéralisation et la

déréglementation du secteur des services aériens ne sont pas une fin en soi, mais un moyen de stimuler la croissance économique et d'améliorer l'offre pour les consommateurs, ce qui requiert évidemment une analyse approfondie des circonstances propres à chaque État membre.

3.3 À cet égard, l'OACI devrait jouer un plus grand rôle en encourageant le partage d'expériences entre les États Membres dans le domaine de la libéralisation et la déréglementation de leurs secteurs des services aériens. La Commission internationale de navigation aérienne (CINA) qui est conviée chaque année par l'OACI, a démontré qu'elle était une puissante plateforme et la République de Corée l'a utilisée pour établir un terrain d'entente avec d'autres États membres sur le plan de la libéralisation du transport aérien. De plus, le troisième Symposium OACI sur le transport aérien (IATS 2016) qui s'est réuni en mars dernier, a été pour les États membres une excellente occasion de partager leurs vues sur la question. Une utilisation plus active de ces plateformes permettra aux États membres d'aligner leur programme de politiques en matière de libéralisation et de déréglementation du secteur des services aériens.

4. CONCLUSION

4.1 Les résultats positifs de la libéralisation et de la déréglementation du secteur des services aériens en République de Corée sont des exemples probants de l'effet que ces politiques peuvent avoir sur l'économie du transport aérien dans le monde. Pour atteindre les objectifs de la libéralisation et de la déréglementation du secteur des services aériens, notamment la croissance économique et l'amélioration de l'offre au consommateur, il faudra bien entendu tenir compte des circonstances et des intérêts propres à chaque État membre. Pour faciliter cette évolution, il est essentiel que les États membres échangent les détails de leurs propres expériences et de leurs programmes politiques à l'égard de leurs industries respectives du transport aérien, et l'OACI doit prendre l'initiative en favorisant le partage des expériences et des programmes politiques.